

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2011

Présents : Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, Mme GASTON, TOURAINÉ, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Bernard UTHURRY
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Jean-Marie GOUINEAU	à	Jacques CARSUZAA
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Philippe GARROTE	à	Dominique QUEHEILLE
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE	à	Eliane YTHIER
	Fabien REICHERT	à	Marie-Lyse GASTON
	Nathalie REGUEIRO	à	Véronique PEBEYRE

Suppléants : Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : André BERNOS, Gérard URRUSTOY, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Gérard LEPRETRE, Jean-Michel BRUGIDOU, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N°111115-06-CUL

SPECTACLE VIVANT : CONVENTIONS AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DES VALLEES D'ASPE et D'OSSAU

Mme JAUBERT-BATAILLE précise que le service Spectacle Vivant a été sollicité par les communautés de communes des Vallées d'Aspe et d'Ossau qui souhaitent pouvoir bénéficier des spectacles dispensés sur le territoire de la CCPO pour les enfants de leurs écoles maternelles et primaires.

Cette action s'inscrit dans le cadre des Contrats Communautaires de Développement signés par ces collectivités avec le Conseil Général, plus précisément l'axe Culture.

Pour cette année et compte tenu de la nécessité de réserver les spectacles et d'établir les plannings à l'avance, il est proposé de donner un accord de principe à ce partenariat par le biais d'une convention basée sur celle en vigueur depuis déjà quelques années avec la Communauté de Communes de Barétous.

Les frais correspondants, à charge des collectivités, devraient s'élever respectivement à 2 220 € pour la vallée d'Aspe et 4 946 € pour la vallée d'Ossau. Ils comprennent : la location de la salle, les frais de personnel technique ainsi qu'une participation pour la gestion du service ; la billetterie étant encaissée

directement. Les dépenses de transport seront assurées par les communautés de communes concernées.

Une réflexion sera engagée dans le courant de l'année afin de revoir le mode de financement pour la prochaine année scolaire.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat avec les Communautés de Communes d'Aspe et d'Ossau pour l'accès des scolaires au Spectacle Vivant

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 novembre 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT